



ASB Molésion Freiburg
AES Molésion Fribourg

INSCRIPTION AES MERCREDI MATIN 7H30-11H30

Fribourg, mars 2026

Chers parents,

Vous trouverez, ci-dessous, le formulaire d'inscription à l'accueil extrascolaire pour les mercredis matin, dès la rentrée 2026.

À la suite du sondage réalisé auprès d'une centaine de familles, nous avons constaté que plusieurs d'entre elles avaient besoin d'une solution d'accueil, si possible toute la journée du mercredi. Pour le moment, nous proposerons une **solution de 7h30 à 11h30 (sans repas de midi)** avec la volonté d'élargir l'offre aux mercredis midi et après-midi dès que possible.

Cet accueil n'étant pas subventionné par les communes dont les enfants sont inscrits à la DRF, nous avons établi un prix « juste » permettant de couvrir les coûts, à condition qu'un minimum d'enfants soient inscrits :

- **5 enfants minimum.** Vous recevrez une confirmation d'inscription si ce nombre est atteint.
- **Accueil de 7h30 à 11h30** (pas de prise en charge à midi ni l'après-midi).
- **Fr. 36.- la matinée, goûter inclus**
- **L'inscription est contraignante pour toute l'année scolaire** (aucune résiliation semestrielle possible), tant pour l'EPM que pour la DRF.
- Une inscription occasionnelle est possible : Fr. 50.- la matinée
- L'accueil est assuré par une personne diplômée de l'AES

La matinée se composera d'activités libres, dirigées, de jeux en extérieur, d'un goûter. Les enfants seront accueillis à 7h30 à l'Avenue Molésion 10 (bâtiment de l'école) et les parents viendront les récupérer à 11h30 (à l'Avenue Molésion 10 (bâtiment de l'école))

Inscription annuelle mercredi matin 7h30 – 11h30, année 2026-2027			
Nom enfant		Ecole	☐ EPM ☐ DRF
Prénom enfant		Classe	
Mercredi 7h30-11h30	☐ Oui ☐ Non		

Confirmation de l'exhaustivité et de l'exactitude

Je/nous certifie/confirmons que les informations fournies sur le Formulaire d'inscription sont complètes et exactes, que j'/nous ai/avons pris connaissance des conditions et du règlement et que je/nous en accepte/acceptons les modalités et les règles.

Lieu et date :

Signature des deux parents / représentants légaux :